

# La liberté d'expression sous pression

■ **Quels sont ses limites et son avenir? Les barreaux et... la "Libre" tentent de répondre.**

La deuxième journée européenne de l'avocat aura lieu, à l'initiative du Conseil des barreaux européens, ce jeudi 10 décembre, en marge de la Journée internationale des droits de l'homme.

D'une actualité brûlante, le thème choisi cette année, est: "La liberté d'expression, quelles limites?"

En Belgique francophone, il sera abordé lors d'une conférence-débat qui aura lieu ce jeudi à Mons. Une soirée à laquelle "La Libre Belgique" est partie prenante (voir ci-dessous).

## "Charlie Hebdo" et ses suites

Comme l'indique M<sup>e</sup> Patrick Henry, président d'Avocats.be (anciennement Ordre des barreaux francophones et germanophone), "les horribles attentats perpétrés contre la rédaction de 'Charlie Hebdo' en janvier et plus récemment ceux qui ont frappé Paris nous ont renvoyé avec violence toute une série de questions comme jusqu'où peut aller la liberté d'offenser, de blasphémer, de contester, de nier, d'inciter à la révolte, d'exacerber les passions?"

Pour M<sup>e</sup> Henry, "chacun a la liberté d'exprimer ses idées même lorsqu'elles sont différentes et qu'elles choquent. C'est l'une des grandes conquêtes du XX<sup>e</sup> siècle. Pouvoir exprimer des critiques, dénoncer des abus, protester contre l'injustice, exercer un droit de contrôle démocratique est un acquis déterminant. Mais la liberté de la presse, la liberté d'écriture, la liberté de l'art, la liberté de parole, la liberté de pensée ont, comme toutes les autres, des limites."

## Le retour d'une censure diffuse

Selon le président d'Avocats.be, "ces li-

mites sont clairement apparues ces dernières décennies. Au Rwanda, en 1994, la liberté d'expression a causé des centaines de milliers de morts. Et en Europe, des lois spéciales ont fixé des garde-fous: la liberté d'expression ne peut aller jusqu'au négationnisme, à l'incitation à la haine raciale ou à la discrimination."

"Dans les sociétés occidentales démocratiques, la censure de la presse a disparu, relève encore M<sup>e</sup> Patrick Henry. Mais de nouveaux périls sont apparus. Sous la pression de la pensée unique, du politiquement correct, les réseaux sociaux suppriment les images ou les mots qui dérangent. La pudibonderie a fuit un retour en force sous nos latitudes. Sous la pression des armes, des meurtres et des attentats sont commis; sous la menace, certains n'osent plus prendre la parole; des groupes sociaux peuvent faire preuve d'une grave intolérance comme on l'a vu en France lors des manifestations contre le mariage gay. C'est un modèle de société qui est en question, qui est en danger. On assiste au retour d'une censure diffuse."

C'est de tout cela qu'il sera question, dans tous les barreaux d'Europe, ce jeudi.

On évoquera bien sûr les textes fondamentaux, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Onu et la Convention européenne des droits de l'homme mais aussi les restrictions mises par la loi et le droit, à l'exercice des libertés. On évoquera encore le contexte actuel et les risques qu'il fait courir au principe cardinal de la liberté d'expression, risques provoqués par tous ceux qui attendent aux valeurs démocratiques par leurs actions violentes et par ceux qui répondent à ces actions par des mesures limitant droits et libertés individuels.

J.-C. M.

**"C'est un modèle de société qui est en question, qui est en danger."**

**M<sup>e</sup> PATRICK HENRY**  
Président d'Avocats.be

## Épingle

### Une soirée pour réfléchir et débattre

A Mons. Avocats.be a mis la soirée-conférence de ce jeudi sur pied en collaboration avec "La Libre Belgique", le barreau de Mons, le Jeune Barreau de Mons, Avocats sans frontières, Amnesty international et la Ligue des droits de l'homme. Elle aura lieu à l'Arsonic, 138 rue de Nimy, à Mons, à partir de 19h30.

**Du beau monde.** Au programme, des interventions de du Bus, caricaturiste à "La Libre Belgique", Bob Rugurika, directeur de la radio publique africaine, Nicolas Thirion, professeur à l'ULg (droit), Guy Haarscher, professeur émérite à l'ULB (philosophie) et M<sup>e</sup> Frédéric Krenc, avocat.

**Débat.** Le débat qui suivra ces interventions sera animé par Jean-Claude Matgen ("La Libre Belgique").